



AVIS PUBLIC

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 319 et 320)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 décembre 2020, le conseil municipal a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2021 comme suit :

Calendrier 2021 Séances ordinaires du conseil Les deuxièmes mardis* du mois à 19 h 30	
<ul style="list-style-type: none">• 19 janvier (*troisième mardi)• 9 février• 9 mars• 13 avril• 11 mai• 8 juin	<ul style="list-style-type: none">• 13 juillet• 10 août• 14 septembre• 5 octobre (*premier mardi)• 16 novembre (*troisième mardi)• 14 décembre

Donné ce 10 décembre 2020.

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière